



Bulletin d'information sur les pesticides

N°5 - Septembre 2021

Actualités juridictionnelles



France : Action en justice contre l'État face à l'effondrement de la biodiversité

Pendant le Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui a eu lieu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021, les associations Notre Affaire à Tous et Pollinis [annoncent](#) la première étape d'une action en justice contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. Cette action vise en particulier les défaillances du processus d'autorisation et de mise sur le marché des pesticides, qui sont une cause majeure de l'effondrement de la biodiversité.

Les nombreuses études scientifiques qui alertent sur la dégradation massive de la biodiversité ont conduit l'État à multiplier les discours ambitieux relatifs à la protection de l'environnement. Pourtant, le manque d'ambition des instruments juridiques (Plans nationaux santé-environnement, plans Écophyto, etc.) et des engagements français au niveau international forcent à constater que la France

ne respecte pas les objectifs qu'elle a elle-même fixés et demeure l'un des plus gros consommateurs de pesticides d'Europe.

À travers le lancement de la première étape du recours en carence fautive visant à voir reconnaître le préjudice écologique, les associations demandent à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du vivant, en particulier : prendre toutes mesures utiles à la fin de l'usage des produits phytosanitaires menaçant la préservation de la biodiversité ; suspendre les autorisations des produits déjà identifiés comme nuisibles pour la biodiversité (notamment tout produit de la famille des néonicotinoïdes et des SDHI ou tout produit contenant du glyphosate) ; réformer le processus d'autorisation de mise sur le marché des pesticides et notamment leur évaluation, afin d'identifier et éventuellement interdire les produits responsables du déclin de la biodiversité ; réexaminer par conséquent toutes les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques délivrées, en tenant compte des insuffisances démontrées et en intégrant ainsi les corrections du processus...

Si la réponse du gouvernement n'est pas satisfaisante ou que ce dernier n'agit pas d'ici deux mois, les associations procéderont au dépôt d'un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Pour Cécilia Rinaudo, coordinatrice de Notre Affaire à Tous, l'association de juristes à l'origine de l'Affaire du siècle, l'action en justice pour le climat : *« Par son ampleur et sa visée, ce recours constitue une première mondiale. Les récentes actions pour le climat ayant abouti à de nombreux succès, nous avons décidé cette fois de saisir les tribunaux pour lancer la première action en justice citoyenne dans le monde pour la biodiversité. Il est temps que l'État français soit tenu responsable de l'effondrement du vivant et respecte ses engagements »*.

Cette action en justice, accompagnée d'une [campagne de mobilisation](#) pour interpeller le gouvernement, vient compléter de nombreux contentieux relatifs aux pesticides en France, comme par exemple [LPO Contre Bayer et al](#) pour la réparation du préjudice écologique et les mesures de réparation à mettre à la charge des sociétés productrices et importatrices du néonicotinoïde imidaclopride et [Criigen Contre Ministre de l'agriculture](#) pour remettre en cause l'autorisation de mise sur le marché des herbicides à base de glyphosate.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)